

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES FLEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pierre des Fleurs, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans sa salle habituelle des délibérations sous la présidence de Monsieur Bruno GERMAIN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bruno GERMAIN, Pascal LANGLOIS, Nathalie RICARD, Yann BESSIERE, Sylvie GAULIER, Patrice PASCHEL, Lucien TREFFÉ, Bernadette LETHIMONNIER, Danièle HAUDQUET, Sylvain TELLIER, Elodie POTTIÉ, Mélanie HIS, Loic RECTENWALD, Valérie BOUVIER, Philippe GOUMAUX.

Membres absents excusés :

Stéphanie HERISSON a donné pouvoir à Sylvie GAULIER

Mickaël PREVOST a donné pouvoir à Bruno GERMAIN

Yannick MOUSSELET a donné pouvoir à Yann BESSIERE

Audrey AGNELLI a donné pouvoir à Pascal LANGLOIS

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Philippe GOUMAUX a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'affichage : 22/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

présents : 15

votants : 19

D 2026 05 37 : REVALORISATION DES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

M. le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarif des locations de salles, inchangé depuis le 01/01/2023 ;

Actuellement les tarifs sont :

POUR LES SAINT PIERRAIS

	MONTANTS en Euros	VAISSELLE en Euros	FORFAIT MENAGE
SALLE DES FETES	310.00	130.00	150.00
CLAS	210.00	Vaisselle incluse	100.00
ESPACE VILLAGE	115.00	Vaisselle incluse	50.00

POUR les de l'ex-canton d'Amfreville la Campagne

	MONTANTS en Euros	VAISSELLE en Euros	FORFAIT MENAGE
SALLE DES FETES	750.00	185.00	150.00
CLAS	485.00	Vaisselle incluse	100.00
ESPACE VILLAGE	240.00	Vaisselle incluse	50.00

A compter du 1^{er} janvier 2027, une proposition de revalorisation de 6.5 % sera appliquée et les tarifs seront les suivants :

POUR LES SAINT PIERRAIS

	MONTANTS en Euros	VAISSELLE en Euros	FORFAIT MENAGE
SALLE DES FETES	330.00	140.00	150.00 <i>inchangé</i>
CLAS	225.00	Vaisselle incluse	100.00 <i>inchangé</i>
ESPACE VILLAGE	115.00 <i>inchangé</i>	Vaisselle incluse	50.00 <i>inchangé</i>

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 027-212705933-20260529-D20260537-DE

SLO

POUR les autres communes

	MONTANTS en Euros	VAISSELLE en Euros	FORFAIT MENAGE
SALLE DES FETES	800.00	200.00	150.00 <i>inchangé</i>
CLAS	515.00	Vaisselle incluse	100.00 <i>inchangé</i>
ESPACE VILLAGE	240.00 <i>inchangé</i>	Vaisselle incluse	50.00 <i>inchangé</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal les approuve à l'unanimité, les nouveaux montants mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2027.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bruno GERMAIN

